

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable de service coordination travaux sur voirie et ADS au pôle Nantes Centralité

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332,8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Nantes Centralité, un emploi de responsable de service coordination travaux sur voirie et ADS, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Veiller à la conservation générale du domaine public au titre du règlement de voirie et la programmation / coordination de l'ensemble des interventions sur le domaine public.

Encadrement de deux secteurs : ADS-Foncier composé de 6 agents et programmation-coordination composé de 13 agents.

Programmation - Coordination

- Assurer la coordination et la surveillance des travaux sur l'espace public au regard de la circulation, de la sécurité des usagers et de la conservation du patrimoine.
- Piloter la programmation annuelle des travaux sur le territoire du pôle et animer sa diffusion interne/externe

- Assurer la délivrance des autorisations d'occupation de l'espace public et leur suivi
- Suivre les impacts des permis de construire sur l'espace public
- Assurer la surveillance générale du domaine public routier selon le règlement de voirie
- Être l'interlocuteur de l'ensemble des intervenants sur ou aux abords de l'espace public

ADS-Foncier

- Organiser le guichet unique du pôle pour les aménageurs et les promoteurs pour assurer la conformité des aménagements sur l'espace public
- Piloter la mise en œuvre des procédures et des régularisations foncières sur le territoire du Pôle
- Coordonner la mise en œuvre des procédures DIA et suivi sur le logiciel Droit de Cité (DDC)
- Organiser la consultation des différents services et directions de Nantes Métropole pour l'instruction des avis sur les demandes d'autorisation du droit des sols (ADS).
- Analyser et synthétiser les avis des experts sur le logiciel DDC.
- Accueillir, conseiller les constructeurs/ promoteurs/particuliers pour l'analyse de leurs projets en anticipation des ADS,
- Participer en liaison avec le siège aux études d'aménagement, élaboration du PLUM, être le référent PLUM
- Assurer le suivi et les actions du dossier régularisation foncière
- Mettre en place et suivre les tableaux de bord de données sur le suivi d'activité

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable de service coordination travaux sur voirie et ADS au pôle Nantes Centralité est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum IB 444 et au maximum IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 30 OCT. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le
31 OCT. 2024